

CAHIER DES CHARGES SCENOGRAPHIE

SERVICE GESTIONNAIRE : SPAC – Ville de Pont-l'Abbé
RESPONSABLE DE LA DEMANDE : Marie Prigent-Viegas
DATE DE LA DEMANDE : 5 décembre 2012

Objet : Conception et réalisation d'une scénographie pour l'exposition « *Bigoudène, so chic ! Un siècle de mode citadine d'inspiration bigoudène, 1850-1950* », du 31 mai au 10 novembre 2013.

L'exposition associera près d'une centaine de pièces textiles et quelques objets d'art, en 4 salles.

Provenance des oeuvres exposées : Collections publiques et privées principalement françaises.

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

1. Nature du besoin

Concevoir, construire, installer et démonter des équipements muséographiques de manière à :

- ♦ Exposer les objets et le discours de l'exposition temporaire du musée dans de bonnes conditions de conservation, de protection et de présentation ;
- ♦ Garantir aux prêteurs et à l'assurance des conditions de sécurité satisfaisantes des œuvres ;
- ♦ Eviter le stockage de matériel muséographique superflu ;
- ♦ Assurer des conditions de sécurité optimales aux visiteurs et aux personnes.

L'objet du projet est fondé sur la mise en oeuvre du projet de scénographie du musée. Il n'est partagé par aucun autre organisme sur le territoire.

2. Contenu, spécificités techniques

Les travaux scénographiques prendront place dans trois ou quatre salles d'exposition du sous-sol du château de Pont-l'Abbé d'une superficie totale de 144 m². Ils devront correspondre au discours de l'exposition et répondre aux attentes techniques de l'équipe du musée : nombre et typologie des objets exposés, séquençage de l'exposition, contraintes de conservation particulières, conception de mobiliers et de soclages, parcours des visiteurs, sécurité du public et des objets... A ce titre, des réunions préparatoires régulières devront être menées sur site, à partir de la notification du marché, afin de permettre une bonne compréhension du projet d'exposition dans ses contenus, son esprit, sa forme et ses contraintes techniques et budgétaires. Lors de la première réunion des équipes, un calendrier sera conjointement établi afin de préciser les échéances, en particulier les dates de rendu des informations et de documentation par le Musée Bigouden et les dates de rendu de documents et prestations du prestataire.

Les équipements audiovisuels (location, installation et maintenance) de même que les travaux de prise de vue, de création graphique et d'impression ne sont pas compris dans le marché.

2.1. Mise en espace

En concertation avec le Musée, le prestataire proposera un projet de mise en espace du discours ainsi que les modalités physiques de présentation des oeuvres et de cheminement.

2.2. Agencement muséographique

Conception, fabrication, fourniture et installation de mobilier scénographique en medium M1 pour une exposition temporaire (cloisons, vitrines tables, socles...), montage et démontage du mobilier.

Les travaux réalisés devront respecter les normes de conservation préventive, notamment en termes d'électricité et d'éclairage, de matériaux utilisés, de flux de publics, etc.

Les réalisations devront permettre des manipulations aisées du personnel dans le cadre du montage et démontage des expositions, mais aussi dans l'utilisation quotidienne.

2.3. Vitrines et espaces protégés

Conception et réalisation de vitrines en plexiglass ou verre, d'espaces protégés plus vastes à l'aide de plexiglass pour la présentation de pièces textiles de grande taille. Le prestataire tiendra compte du matériel d'exposition pré-existant au

musée (en réserve) ou dans le réseau des musées du département.

2.4. Cartels

Le prestataire fournit des supports pour des cartels adaptés à l'ensemble de la scénographie et aux dimensions demandées par l'équipe du Musée Bigouden.

2.5. Soclage

Recherche, achat ou conception de soclages pour l'ensemble des oeuvres exposées.

2.6. Fournitures et prestations

L'ensemble des vitrines (sauf matériel pré-existant au musée ou prêts), supports, décors seront proposés et fournis par le scénographe (panneaux signalétiques, petit mobilier, éléments de menuiserie, peinture...).

Sauf avis contractuel contraire, l'ensemble de la scénographie restera la propriété du Musée Bigouden.

2.7 Conception et réalisation de l'éclairage des objets

Les travaux d'électricité, d'achat ou de location d'éclairages, de maintenance et de dépose du matériel à la clôture de l'exposition seront réalisés par le prestataire.

2.8 Maintenance

Le prestataire devra, le cas échéant, assurer la maintenance des équipements afin de garantir leur bon fonctionnement et de maintenir leur aspect.

ARTICLE 2 - PRIX DES PRESTATIONS

Les tarifs TTC indiqués dans le devis du prestataire incluent l'ensemble du matériel et des prestations qui lui incombent :

- Projet de mise en espace
- Création des éléments de scénographie
- Montage et démontage
- Fournitures
- Maintenance

Budget alloué : la proposition financière de scénographie de l'exposition temporaire ne pourra excéder 15 000 € TTC .

ARTICLE 3 – LIVRAISON ET EXECUTION DU MARCHÉ

1. Durée du besoin et délai(s) d'exécution souhaités

Ouverture de l'exposition prévue le 31 mai 2013.

Le montage devra être réalisé dans un délai de 2 semaines à partir du 13 mai et terminé le 24 mai 2013 au plus tard afin de permettre à l'équipe du Musée Bigouden d'installer les pièces et oeuvres. La finition et la fermeture des vitrines sera réalisée entre le 28 et le 31 mai par le prestataire. L'exposition sera ouverte au public du 1^{er} juin au 10 novembre 2013 et démontée conjointement par le prestataire et le Musée Bigouden à l'issue de cette date, au plus tard le 18 novembre.

L'attention du prestataire est attirée sur la nécessité impérative de respecter la date de livraison prévue.

2. Exécution du marché

Le marché est exécuté au lieu exact suivant :

Musée Bigouden
Square de l'Europe
29120 Pont-l'Abbé

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

Le choix des offres par le pouvoir adjudicateur s'effectuera par classement selon les critères suivants :

- Coût total de la prestation

- Prise en compte globale du cahier des charges (adaption aux espaces et aux oeuvres, créativité de la proposition, respect des normes des Musées de France, ergonomie des éléments de muséographie).
- Valeur technique (compétences et références du prestataire)
- Planning proposé

ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de réception de la facture.

Une première facture sera établie à l'issue du montage de l'exposition et une seconde à l'issue du démontage.

Les factures afférentes au marché seront établies en un original et deux copies portant, outre les mentions obligatoires, les indications suivantes :

- Le numéro de compte bancaire ou postal
- La désignation de la prestation exécutée

Les factures seront adressées à l'adresse suivante :

SPAC _ Musée Bigouden
Service comptable
Square de l'Europe
29120 Pont-l'Abbé

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les candidats devront transmettre leur offre avec les documents afférents :

- Une lettre de candidature
- Un devis détaillé
- La liste des références illustrées des prestations similaires ou en relation, indiquant le nom et les contacts des commanditaires
- DC1, DC2, Kbis
- Attestation d'assurance

Les candidats devront transmettre leur offre par courrier à l'adresse suivante :

Madame la Présidente
Musée Bigouden
Square de l'Europe
29120 Pont-l'Abbé

ou par mail à l'adresse suivante : conservation@museebigouden.fr

Le délai de réception des offres est fixé au jeudi 17 janvier 2013, à 12 heures délai de rigueur.

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires et afin d'organiser la visite des locaux, les candidats pourront s'adresser à :

Mme Marie Prigent-Viegas, conservatrice et commissaire de l'exposition
Tel : 02.98.66.00.40
conservation@museebigouden.fr

ou

Solenn Boënnec, commissaire adjoint de l'exposition
Tel : 02.98.66.00.40
mediation@museebigouden.fr

Adresse postale :
Musée Bigouden
Square de l'Europe
29120 Pont-l'Abbé

Date de publication : mercredi 5 décembre 2012